REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

ARRÊTÉ

5-Institutions et Vie Politique
5.4-Délégation de fonctions
5.5-Délégation de signature

N° A-2024-3
portant délégation de fonction et de signature à M. Marc GUILLAUMIN, 2ème Vice-Président

La Présidente de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGC) qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, portant délégation au Président de certaines attributions du Conseil Communautaire ;
Vu la séance du Conseil Communautaire du 15 février 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;

Considérant que pour permettre une bonne administration des services intercommunaux il convient de donner une délégation à **Monsieur Marc GUILLAUMIN, 2ème Vice-président**,

ARRÊTE

Article 1er : **Monsieur Marc GUILLAUMIN, 2ème Vice-président**, est délégué à compter de ce jour, à la gestion des affaires relatives à l'urbanisme, et, à ce titre, est habilité à signer, tous les documents se rapportant à cette fonction.

Il exercera les fonctions liées :

- à la gestion du service commun « Autorisation du Droit des Sols (ADS) », et des procédures communes nécessaires sur l'ensemble du territoire ;
- au suivi des documents de planification et documents cadres : Plan d'Occupation des Sols (POS), Plan Local d'Urbanisme (PLU), carte communale …
- au suivi , à la révision et mise en oeuvre du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) à l'échelle intercommunale (intégration de l'ex Communauté de Communes du Pays de Condé et de la Druance, et actualisation réglementaire du SCOT….)
- à la mise en application et à l'exécution de toutes les délibérations en la matière émanant du Conseil Communautaire ;
- à la représentation dans les instances locales dans lesquelles il aura été régulièrement désigné ;

Article 2 « Engagements Financiers » : Monsieur Marc GUILLAUMIN ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Article 3 « Ordre de priorité en cas d'absence ou d'empêchement » : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nicole DESMOTTES, 1ère Vice-présidente, Monsieur Marc GUILLAUMIN, 2ème Vice-Président, sera habilité à signer tous les documents se rapportant à la fonction de 1ere Vice-présidente dont les missions sont listées dans l'arrêté de délégation de fonction attribuées à Madame Nicole DESMOTTES.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Article 4 : La présente délégation est consentie par Madame la Présidente, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à Madame la Présidente de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 5 : Madame la Présidente et Madame la Directrice Générale des services sont chargés, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis au contrôle de légalité des services de la Préfecture.

Article 6 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie
Le 21 février 2024

Reçu notification du présent arrêté
Le 21/02/2024

M. Marc GUILLAUMIN
2ème Vice-président de l'Intercom de la Vire au Noireau

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
INTERCOM de la Vire au Noireau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200068799-20240221-A-2024-3-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/02/2024
Affichage : 22/02/2024

Ampliation adressée :
- à Madame la Sous-Préfète
- à Monsieur le Trésorier Principal, comptable de la collectivité
- à l'intéressé(e)

Publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau https://www.vireaunoireau.fr/ rubrique « actes administratifs » 22 FEV. 2024